

DIRECTORATE OF LEGAL ADVICE
AND PUBLIC INTERNATIONAL LAW

PUBLIC INTERNATIONAL LAW
AND TREATY OFFICE DIVISION

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

!" #

\$ % && '(
')

* +

_____ -

(/ % ! # / - # 1 &" 0 .
3 4 ' 2

5 % 2
% -

% &

5 % 2
*%+

% # ' .

\$
5

3 4 ' \$ 5* +
0

4 % - / / 6 % (

(2 - - # " (/ " ("&, " "7 " . 0 "
4 6 8 /" 9 / % #- / :3(5



C % - + 6 /! ! " % " 6 * 2 - / / (6 / !
% - / # % - / / (/ ((.(## 0 " !
* / 0 ! / ! / 0% - / / (A %
(% - ! 2 % = / / ((\$ / #
(/ ((.(## !/ 2 - % ((.(##" / !
! ! 0 % / ! = / 6 % - A %
* + / - / / (%% / 6
((.(## % /- / ((.(##+ 6 / *
! - / / (% - / - / ((.(##" % 0 /
! 0 6 % - ! = /

) "

(I ' Ambassade de la République Islamique
((I ' OCDE le 31 j &nv&er 2018

Déclaration relative à la date d'effet pour les échanges entre Autorités compétentes portant sur l'échange des

(/@ B * + a l'intention d'échanger automatiquement partir de 2018 et que, pour être en mesure d'échanger l'article de la Convention concernant l'assistance administrative qu'amendée par le Protocole modifiant la Convention de - D %) D (E - /@F " * + a signé une Déclaration l'Accord multilatéral des compétences portant sur l'échange) D IE AMACFPpP& A

(/@ B " % -@- <28(6), la Convention amendée s'administrative couvrant B les @ période d'ID = / l'année qui suit celle durant laquelle la Convention ou, en l'absence de période d'imposition, elle/s'applique ! % = " D janvier de l'année qui laquelle la Convention amendée est entrée en vigueur

Considérant que/ l'article/@ @ B / 0 * convenir que la Convention amendée prendra effet portant sur des périodes d'imposition ou des obligations

(B " / (- /@ " / ! - H - une juridiction que pour ce qui concerne des périodes = / / B (- /@ " @B B" juridictions émettrices pour lesquelles la Convention d'imposition ou les obligations = / / B D janvier de l'année A

Reconnaissant qu'une Partie existante à la Convention des renseignements en vertu de l'article de l'AMAC PpP concerne des périodes d'imposition ou des obligations Convention amendée si les deux Parties déclarant s'en

\$ tre qu'une nouvelle Partie à la Convention Partie existante des renseignements Convention amendée pour ce qui concerne des périodes d'imposition ou de dans la Convention amendée si les deux Parties déclarent d'effet

Confirmant que la capacité d'une juridiction de trans (vention amendée et de l'AMAC PpP est régie par le @ / / /@ / = / @- B 2 % ! " B périodes d'imposition ou les obligations fiscales ! - A

I * + déclare que la Convention amendée s'applique au PpP à l'assistance administrative en vertu de l'AMAC Convention amendée qui ont fait des déclarations similaires ! % / = / / 0B ! -